

CREDIT DU MAROC

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1.088.121.400 dirhams
Siège social : 201, boulevard d'Anfa - Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca n°28.717 - IF 01085466
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation neuf (9) résolutions.

Les projets de résolutions ont pour objet :

1. Présentation des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ;
5. Décharge aux Commissaires aux Comptes ;
6. Nomination de Monsieur Bachar SAMRA en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
7. Nomination des Commissaires aux Comptes ;
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1. [Approbation des rapports et comptes annuels, rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et affectation du résultat \(**première à troisième résolutions**\)](#)

- a) Comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (**première résolution**)

La première résolution porte sur l'approbation des différents rapports et des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025.

Les comptes sociaux que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur au Maroc. Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 804.450.975,74 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du groupe de 863.551.355,16 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Directoire vous présente les comptes sociaux et les comptes consolidés pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites et pour donner quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance et décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurent dans le rapport financier annuel 2025 disponible sur le site internet www.creditdumaroc.ma.

Les rapports du Directoire, ceux des Commissaires aux Comptes, les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts de la Banque et les dispositions légales.

b) Conventions réglementées (**deuxième résolution**)

La deuxième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance au cours de l'année 2025 qui ont fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles 95 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit du Maroc présente également les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

Le rapport spécial figure dans le rapport financier annuel 2025 disponible sur le site internet www.creditdumaroc.ma.

c) Proposition d'affectation du résultat (**troisième résolution**)

Votre Directoire a décidé de vous proposer la mise en paiement, en numéraire, d'un dividende brut de 48 dirhams par action au titre de l'exercice 2025, soit 522.298.272 dirhams. Ce dividende sera prélevé sur le résultat social de l'exercice 2025 qui s'élève à 804.450.975,74 dirhams. Le solde sera affecté au report à nouveau. Cette proposition a été portée à la connaissance de votre Conseil de Surveillance dans sa réunion du 12 février 2026, qui l'a approuvée.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2026.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

2. Quitus et décharge (**quatrième et cinquième résolutions**)

a) Quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance (**quatrième résolution**)

Il est ensuite soumis à votre approbation de conférer, au titre de l'exercice 2025, quitus, entier, définitif et sans réserve (i) aux membres du Directoire de leur gestion et (ii) aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat.

Il est également soumis à votre approbation de donner quitus entier et définitif à Monsieur Saïd JABRANI, membre du Directoire ayant démissionné au cours de l'exercice 2025.

b) Décharge aux Commissaires aux Comptes (**cinquième résolution**)

Il est ensuite soumis à votre approbation de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice 2025.

3. Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance (**sixième résolution**)

Par la sixième résolution, votre Conseil de Surveillance vous propose de nommer Monsieur Bachar SAMRA, en qualité de membre du Conseil.

Monsieur Bachar SAMRA a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires pour l'exercer. La biographie résumée de Monsieur Bachar SAMRA est détaillée en annexe.

Cette nomination objet de la sixième résolution prendrait effet à l'issue de l'Assemblée générale mais est opérée sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

4. Nomination des Commissaires aux Comptes (**septième résolution**)

Il est ensuite soumis à votre approbation (i) le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, Ernst & Young et (ii) la nomination de Fidaroc Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes, au titre des exercices 2026, 2027 et 2028.

Il est porté à votre connaissance que Crédit du Maroc a sollicité l'accord de Bank Al-Maghrib. Par conséquent, le renouvellement et la nomination, objet de la septième résolution, sont opérées sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

5. Jetons de présence (**huitième résolution**)

Il est proposé à l'Assemblée générale par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, de maintenir à 3.500.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2026 étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

6. Résolution relative aux pouvoirs (**neuvième résolution**)

La neuvième résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions correspondantes.

Le Directoire

Biographie résumée de Monsieur Bachar SAMRA

Etat civil

Nom : SAMRA
Prénom : Bachar
Date et lieu de naissance : 01/01/1958 à Damas (Syrie)

Bachar Samra est un dirigeant expérimenté dans le domaine bancaire et financier, doté de plus de 35 ans d'expérience internationale. Il a occupé des postes de responsabilité croissante dans des institutions financières de premier plan. En 1985, il occupe le poste d'Executive Vice President de Unitag Group à Bahrain, avant de rejoindre en 1989, International Bank of Asia à Hong Kong, en tant qu'Executive Director, Alternative Chief Executive and Executive Vice President. En 2005, il intègre ING Bank à Beijing, où il a été Executive Director en charge de l'amélioration des performances et de la gestion des risques, et a contribué à la préparation de la cotation de la banque à la Bourse de Shanghai. En 2012, il rejoint IFC – International Finance Corporation, principale institution mondiale de développement du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, où il a exercé successivement les fonctions de Principal Banking Specialist, puis, à partir de novembre 2015, Global Head of Banking et Chief Banking Specialist, où il a dirigé l'équipe mondiale dédiée au secteur bancaire.

Né le 1^{er} janvier 1958, Bachar SAMRA est titulaire d'un Master of Science en génie civil de l'Université de Memphis (USA) et d'un MBA en finance et marketing de l'université de DePaul, Chicago (USA).

Mandats occupés : Néant.